



PROCEDURE DU CARTON BLANC

Il s'agit d'une exclusion temporaire d'une durée de 10 minutes (**de temps de jeu effectif**). Elle s'applique dans toutes les compétitions du District du Jura de Football, toutes catégories confondues, sauf en Futsal.

Tous les acteurs de la rencontre, joueurs de champ et gardiens de but, peuvent écoper d'un carton blanc.

L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour les motifs suivants :

- ✓ Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes,
- ✓ Retarder la reprise du jeu,
- ✓ Ne pas respecter la distance sur les remises en jeu (Coup Franc, Corner, balle à terre ou Rentrée de Touche),
- ✓ Quitter le terrain ou y pénétrer sans autorisation préalable de l'arbitre.

L'exclusion temporaire doit être notifiée à un joueur lors d'un arrêt de jeu. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu.

Le joueur quitte alors le terrain et ne pourra revenir qu'au terme des 10 minutes.

Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.

Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche de son équipe. Il est autorisé à s'échauffer dans la zone prévue à cet effet avant de revenir en jeu. Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.

Le décompte du temps (10 minutes) sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutive à la sanction. Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacement, de blessure, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu). Le décompte du temps est sous la seule responsabilité de l'arbitre.

A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain :

- ✓ soit le joueur exclu temporairement,
- ✓ soit un remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match.

L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur **qu'une seule fois durant le match**.

Dans un même match, un joueur peut recevoir un carton blanc avant un carton jaune et /ou inversement, un carton blanc après un 1^{er} avertissement.

Ainsi, si un joueur a déjà reçu un carton blanc et qu'il se rend coupable d'une infraction méritant de nouveau un carton blanc, la sanction sera alors transformée en carton jaune (avertissement).

Pour disputer une rencontre, toute équipe de foot à 11 doit comporter au moins 8 joueurs sur le terrain, gardien inclus et une équipe de foot à 8 au moins 7 joueurs. Si d'aventure, et que suite à un carton blanc infligé, l'équipe se retrouve à moins de 8 en foot à 11 ou moins de 7 en foot à 8, le match est alors arrêté. L'arbitre établira un rapport à adresser sous 48H à secretariat@jura.fff.fr

Une fois la période d'exclusion temporaire terminée, le joueur peut regagner le terrain avec l'autorisation de l'arbitre central, depuis la ligne de touche, devant son propre banc, **lors de l'arrêt de jeu suivant**.

La décision finale quant au moment où le joueur peut regagner le terrain revient à l'arbitre.

Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée. Si cette situation se produit en première mi-temps (y compris celle de la prolongation), le joueur doit purger la durée restante en deuxième mi-temps. Un joueur exclu temporairement n'ayant pas purgé l'ensemble de sa sanction à l'issue du temps réglementaire peut participer à la séance de tirs au but (IFAB).

En cas de prolongations, et si un joueur écope d'un carton blanc (à la 116^{ème} minute par exemple), celui-ci pourra tout de même participer à une éventuelle épreuve des tirs au but, et ce même s'il n'a pas entièrement purgé sa sanction. Ceci, en raison du fait que l'épreuve des *penalties* (loi 10 du football) est totalement indépendante du reste du match.